

plus forte somme : à l'effet de quoi il sera formé un rôle général de toutes les parties comprises dans ceux précédemment arrêtés par Sa Majesté, ainsi que dans les états tenus pour le même objet, qui contiendra la totalité des Reconnoissances délivrées par ledit Sieur Nouette, numéro par numéro, lequel rôle sera arrêté par Sa Maj.

Le 2. Mai l'Assemblée du Clergé a recommencé ses séances, comme elle l'avoit indiqué en se séparant ; & les Gens du Roi ayant rendu compte aux Chambres des faits qui concernent les Actes de cette Assemblée, des Commissaires ont été nommés d'abord pour les examiner. Quant au Procès-verbal du 24. Novembre 1751 qui manque dans les Minutes du Parlement, il a été arrêté que le premier Président en parleroit au Vice-Chancelier, son pere, qui étoit alors premier Président.

La notification en forme a été faite enfin de l'avènement au Trône de Pologne du Comte de Poniatowski par Mr. de Loyko, Staroste de Schrop, Chambellan de Sa Maj. Polonoise & son Envoyé Extraordinaire auprès du Roi. Le premier Avril il s'étoit rendu à ce sujet à Versailles avec deux Carrosses drapés, à ses armes, attelés chacun de six chevaux, quatre Valets de Chambre & huit Valets de pied, tous en noir. Les Carrosses du Roi & de la Reine étoient venus le prendre à Paris : Mr. de la Live, Introduceur & Mr. de Segneville, Secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, en faisoient les honneurs. Les mêmes Carrosses l'ont reconduit à Paris. Mr. de Loyko avoit avec lui quatre Gentilshommes Polonois & quelques Etrangers de distinction qu'il avoit invités